Edmonton, le 16 octobre 2026

Appel d’offres

Développement de ressources en français pour biologie, chimie et physique

Appel d’offres : CSCN-2026-10-01

Date d’émission : 16 octobre 2026
Date d’échéance pour répondre : 30 octobre 2026, avant 16 h, heure des Rocheuses.

Laura Devaney
Directrice des affaires corporatives
780-468-6440
ldevaney@centrenord.ab.ca

Autorités scolaires francophones en Alberta

En Alberta, quatre autorités scolaires francophones permettent à près de 10 000 élèves de fréquenter 48 écoles de langue première française en milieu minoritaire. Dans ces écoles, l'enseignement et les activités se déroulent entièrement en français, à l'exception des cours d'anglais (langue et littérature). Ce système éducatif est l'aboutissement d'une lutte soutenue menée par les parents pour obtenir la pleine gestion de leurs écoles, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Collaboration stratégique

La collaboration continue entre les quatre conseils scolaires francophones est essentielle au maintien de normes éducatives élevées dans toute la province. En s'associant sur des enjeux d'intérêt commun, ces conseils optimisent les ressources éducatives et enrichissent les programmes offerts à tous les élèves, tout en préservant pleinement l'autonomie de chaque conseil. Le développement de ressources spécialisées pour soutenir la mise en œuvre du nouveau programme d'études de l'Alberta (de la maternelle à la 6e année) illustre le succès récent de ce partenariat.

Le rôle du CFED

Les autorités scolaires francophones de l'Alberta entretiennent également un partenariat étroit avec le Centre francophone d'éducation à distance (CFED). Depuis 2006, le CFED soutient directement les écoles grâce à une vaste gamme de cours en ligne. Les enseignants tirent parti de ces ressources complémentaires faciles d'accès, qu'ils intègrent à leur enseignement selon leurs besoins. Aujourd'hui, le CFED propose plus de 45 cours en ligne conçus spécifiquement pour les élèves francophones de la 10e à la 12e année.

Aperçu du Conseil scolaire Centre-Nord

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) gère 21 écoles francophones en Alberta réparties sur un vaste territoire allant de Jasper à Lloydminster et de Red Deer à Fort McMurray. Le CSCN est un conseil composé d'écoles catholiques et publiques. Les écoles du CSCN sont ainsi présentes tant dans des régions rurales que dans des milieux urbains (voir carte) pour un enseignement en français langue première. Plus de 4000 élèves fréquentent les 20 écoles du CSCN.

Le CSCN est un des quatre conseils scolaires francophones appelés à faire rayonner la francophonie dans plus d'une quarantaine d'écoles en Alberta.

Sa mission

Offrir à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire.

Sa vision

Fiers francophones, citoyens accomplis et engagés.

Ses principes directeurs

Fierté francophone : le français est au cœur de notre raison d'être. Nous nous affirmons comme francophones. Nous offrons un cheminement scolaire qui favorise la construction identitaire.

Culture de réussite : nous valorisons le dépassement de soi. Nos décisions se prennent à partir de données factuelles.

Gestion d'un conseil composé : nous respectons les droits constitutionnels protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi concernant l'Alberta. Nos décisions sont prises en tenant compte de l'intérêt de tous nos élèves, qu'ils fréquentent les écoles publiques ou les écoles catholiques.

- Nos écoles publiques sont non confessionnelles. Nous accueillons les élèves peu importe leur religion dans un milieu où le respect est une valeur fondamentale.
- La foi est au cœur de nos écoles catholiques. Par nos paroles et nos gestes, nous personnifions les vertus de l'Église catholique telles que l'espérance, la charité et l'amour.

Inclusion et respect : nous faisons preuve d'ouverture, d'écoute et favorisons le dialogue. Nous apprécions les différences et valorisons chaque individu. Nous misons sur des milieux accueillants qui sont empreints d'empathie et de compassion.

Engagement communautaire : nous favorisons un climat qui place l'école au centre de la communauté et nous encourageons les partenaires en vue d'améliorer les apprentissages de nos élèves, de rendre nos familles plus fortes et de vitaliser nos communautés.

ARTICLE 1 – PROCÉDURES ET INSTRUCTIONS

1.1 Mandat et énoncé des tâches demandées

Le CSCN souhaite recevoir les services d'un fournisseur de services spécialisé dans la conception de ressources pédagogiques en français pour les quatre conseils scolaires francophones de l'Alberta. Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) pilote la production des ressources pédagogiques pour accompagner certaines composantes des nouveaux programmes d'études.

Le fournisseur de services dirigera l'élaboration d'un ensemble de ressources en français accessibles et conformes aux programmes d'études pour les cours de chimie 20 et 30, de physique 20 et 30 et de biologie 20 et 30, destinées aux quatre autorités scolaires francophones de l'Alberta ainsi qu'au CFED (Centre francophone d'éducation à distance), pour une utilisation en classe et dans le cadre de l'enseignement à distance asynchrone.

Les documents seront livrés dans des formats compatibles avec les modalités de New Learn Alberta.

La soumission devrait tenir compte de l'acquisition des droits d'auteurs nécessaires dans la cadre d'une production de ressources pédagogiques de qualité, en français dans un contexte minoritaire. Les ressources doivent correspondre spécifiquement à la réalité de la minorité linguistique, culturelle et identitaire de l'Alberta.

Un calendrier de conception est à présenter en tenant compte de l'importance de produire les ressources entre le 4 novembre 2026 et le 24 mars 2028.

1.2 Conditions

L'entreprise ou le fournisseur de services devra :

- signer une entente de non-divulgation, le cas échéant;
- présenter périodiquement des résumés d'activités à l'intention du directeur général;
- proposer une stratégie de validation des ressources développées; et
- collaborer avec des intervenants du milieu scolaire francophone, incluant les membres du CFED.

1.3 Autres conditions

Facturation :

- La facturation sera mensuelle ou selon un protocole établi avec le fournisseur de services.

Propriété intellectuelle :

- La propriété de toute œuvre, information, document ou matériel, quelle

qu'en soit la forme, y compris les droits d'auteur, brevets, procédés de conception industrielle ou marques de commerce (« propriété intellectuelle »), appartenant à la Province de l'Alberta, au bénéficiaire de la subvention ou à un tiers avant la signature du présent accord, demeure la propriété de chaque partie respective.

- La propriété de toute propriété intellectuelle développée ou produite dans le cadre du présent accord par le bénéficiaire de la subvention, ses employés ou ses représentants (la « Nouvelle propriété intellectuelle »), sera dévolue au CSCN.

Processus de rapportage :

- le fournisseur de services fournira au CSCN des rapports d'étape décrivant l'avancement des activités avec les livrables aux dates suivantes:
 - résumés des activités et des jalons atteints, y compris le rapprochement financier
 - 29 janvier 2027 :
 - 30 juin 2027 ; et
 - 28 janvier 2028
 - résumé complet de l'impact global du projet, des résultats mesurables et du rapprochement financier.
 - 31 août 2028

1.4 Date limite de dépôt de la soumission

La soumission finale (formats Word et PDF) doit être reçue au plus tard le 30 octobre 2026 à 16 h, à l'attention de Laura Devaney, directrice des affaires corporatives du Conseil scolaire Centre-Nord : ldevaney@centrenord.ab.ca

ARTICLE 2 - SOUMISSION

2.1 Contenu de la proposition

La proposition devra présenter, de façon détaillée, comment l'entreprise ou le fournisseur de services compte s'y prendre pour chaque étape de réalisation du projet. La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- les coordonnées du soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéros de téléphone);
- la description de l'entreprise ou du fournisseur et son nombre d'années d'existence;
- le nom et les antécédents des personnes affectées au

projet en précisant leurs rôles ;

- des exemples de mandats similaires avec références de clients;
- une compréhension des enjeux auxquels font face des organisations comme le CSCN en milieu linguistiquement minoritaire en Alberta;
- une description complète des produits qui seront livrés au client ;
- une description détaillée de l'approche proposée et des échéanciers pour le projet ;
- la méthodologie préconisée pour réaliser le mandat ;
- le coût total des honoraires professionnels et toutes autres dépenses nécessaires à l'accomplissement du mandat.

2.2 Critères d'évaluation des soumissions

Éléments d'évaluation	**Poids**
Contenu de la proposition (compétences de l'équipe, plan de travail, échéancier, méthodologie proposée, mandats similaires)	25%
Connaissance de la réalité de la gestion scolaire en milieu minoritaire en Alberta et un engagement envers l'inclusion et la reconnaissance de la diversité culturelle	25%
Expériences/expertise dans le domaine de la conception des ressources pédagogiques en français langue première	30%
Capacité de collaboration avec des équipes pédagogiques	20 %

ARTICLE 3 – ADJUDICATION DU CONTRAT

3.1 Si le Conseil ne reçoit pas un nombre suffisant de propositions satisfaisantes, il se réserve le droit de négocier avec l'un ou plusieurs des promoteurs, sans être obligé d'offrir de négocier avec tous les promoteurs, pour la complétion de l'étude.

3.2 Le Conseil se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres en tout temps, y compris après la date d'échéance, et ce, sans donner quelconque motif.

3.3 Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse soumission ni aucune soumission.

3.4 Le Conseil n'a aucune obligation envers les soumissionnaires, à la

suite de l'acceptation ou du rejet de toute proposition. En soumettant une réponse à cette présente demande de propositions, les soumissionnaires reconnaissent et acceptent qu'ils ne peuvent contester, de quelque manière que ce soit, la décision du CSCN d'accepter ou de rejeter toute proposition, ne pas demander d'indemnisation ou réclamer des dommages-intérêts en conséquence.

3.5 Le Conseil se réserve le droit de communiquer uniquement avec le soumissionnaire retenu.

Renseignements sur le contenu du projet
Robert Lessard, directeur général: directiongenerale@centrenord.ab.ca

Renseignements sur le processus de l'appel d'offres
Laura Devaney, directrice des affaires corporatives: ldevaney@centrenord.ab.ca